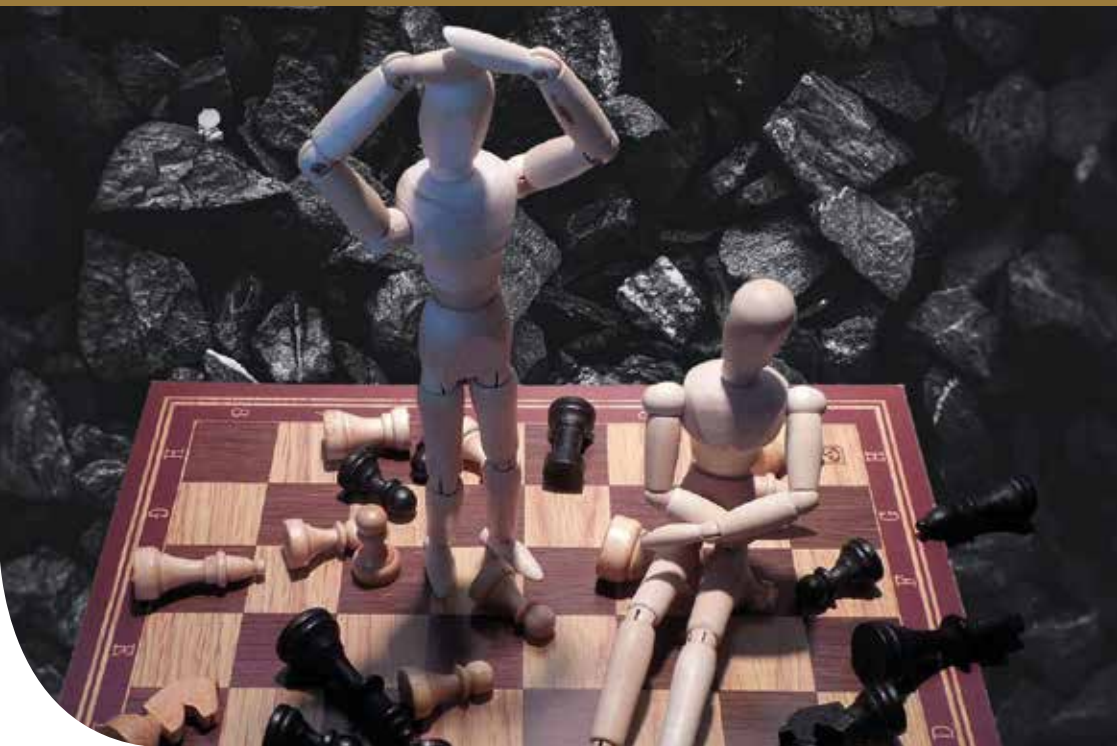


RESSOURCES LIMITÉES, CONFLITS INTERMINABLES ?





Justice & Paix



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1.	
QUELS LIENS ENTRE CONFLITS ET RESSOURCES NATURELLES ?	6
CHAPITRE 2.	
EXTRAIRE DU SABLE ET DES MINERAIS, A QUEL PRIX ?	10
CHAPITRE 3.	
L'OR BLEU : VERS DES GUERRES DE L'EAU ?	23
CHAPITRE 4.	
COMMENT BRISER LE LIEN ENTRE RESSOURCES NATURELLES ET CONFLITS ?	33
CONCLUSION	36
BIBLIOGRAPHIE	37
Ouvrages	37
Articles, études et rapports	37
Sites internet et reportages	40

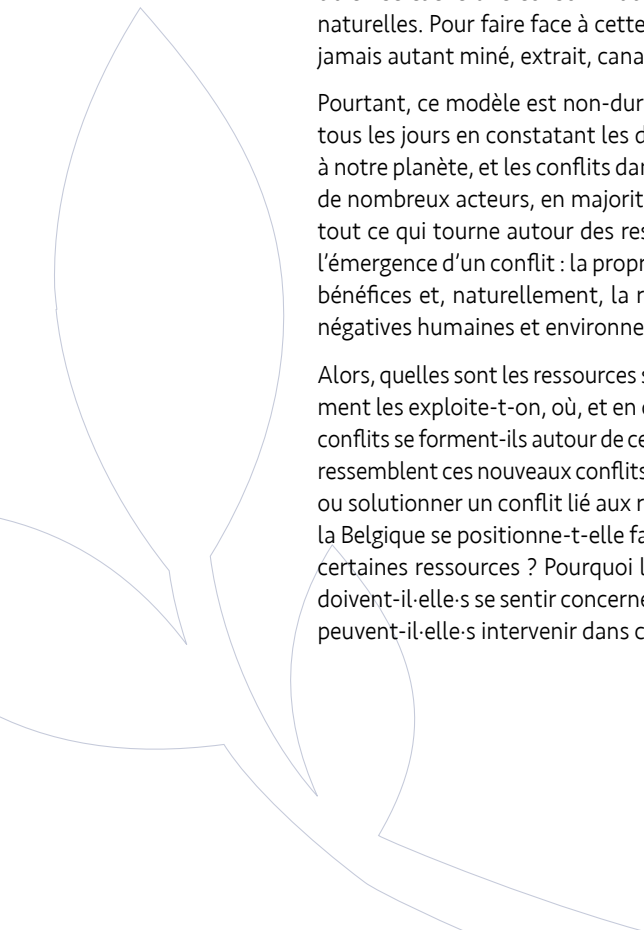
INTRODUCTION



Les ressources naturelles constituent la base matérielle de nos sociétés humaines : sans elles, nous ne pourrions pas nous nourrir, nous vêtir, nous abriter, travailler, nous déplacer... En ce début de XXI^e siècle, nous n'avons jamais autant construit de maisons, autant produit de viande et de légumes, autant joué sur nos smartphones, autant skypé avec nos proches... Derrière ces actions de notre quotidien se cache une consommation exponentielle des ressources naturelles. Pour faire face à cette demande, nous n'avons en effet jamais autant miné, extrait, canalisé...

Pourtant, ce modèle est non-durable. Nous en avons des preuves tous les jours en constatant les dégâts environnementaux causés à notre planète, et les conflits dans lesquels se trouvent impliqués de nombreux acteurs, en majorité dans des pays du Sud. En effet, tout ce qui tourne autour des ressources naturelles est propice à l'émergence d'un conflit : la propriété, la gestion, la répartition des bénéfices et, naturellement, la responsabilité des conséquences négatives humaines et environnementales d'une exploitation.

Alors, quelles sont les ressources stratégiques d'aujourd'hui ? Comment les exploite-t-on, où, et en quelle quantité ? Et comment les conflits se forment-ils autour de ces ressources stratégiques ? A quoi ressemblent ces nouveaux conflits ? Est-il possible d'éviter, atténuer ou solutionner un conflit lié aux ressources naturelles ? Comment la Belgique se positionne-t-elle face à l'exploitation démesurée de certaines ressources ? Pourquoi les citoyennes et citoyens belges doivent-il-elle-s se sentir concerné-e-s par ces conflits, et comment peuvent-il-elle-s intervenir dans ces dynamiques ?



Dans cette étude, nous dressons d'abord un bref état des lieux du lien qui existe entre ressources naturelles et conflits. Nous abordons ensuite ces questions à travers le prisme de deux types de ressources naturelles bien différentes : les ressources extractives et l'eau. En ce qui concerne les ressources extractives, le sable (à travers le secteur de la construction) et les minerais (dans de nombreux secteurs, y compris les nouvelles technologies) sont devenus ces dernières décennies des ressources très stratégiques. Nous devons absolument revoir notre modèle de société si nous voulons pouvoir réduire notre consommation et notre dépendance à ces ressources. L'eau, quant à elle, est une ressource vitale. Inégalement répartie et consommée sur la planète, elle est à la source de nombreux conflits. Tous les pays sont concernés, y compris la Belgique, qui se trouve de plus en plus souvent confrontée à la sécheresse. Ici aussi, une révision de notre façon de consommer et de gérer l'eau est indispensable. Enfin, nous synthétisons des mesures concrètes qui peuvent être prises par les citoyens et citoyennes, les entreprises et les politiciens et politiciennes pour agir sur ces conflits, localement ou plus globalement.

Bonne lecture

CHAPITRE 1

Quels liens entre conflits et ressources naturelles ?

« Le défi consistant à résoudre les conflits provoqués par les ressources naturelles pourrait bien définir la paix et la sécurité mondiale au XXI^e siècle. »

- Groupe interagence des Nations-Unies pour les actions préventives

Cette affirmation, tirée d'un rapport qui synthétise une dizaine d'années de recherches sur le lien entre conflits et ressources naturelles, est suivie d'un chiffre: 40 % des guerres civiles des soixante dernières années (1948-2008) peuvent être associés aux ressources naturelles¹. Comment comprendre ce lien ?

Il est tout d'abord important de réaliser la **dépendance** de nos sociétés humaines envers les ressources naturelles : nous nous sommes développés en les exploitant². Par « ressource naturelle », on entend une matière première nécessaire aux besoins de l'activité humaine et qui a une valeur marchande sous sa forme brute ou peu transformée. Nous utilisons les ressources naturelles pour nous nourrir, nous vêtir, nous abriter, développer nos technologies, produire de l'énergie et répondre à nos besoins aussi bien matériels que récréatifs. Cette dépendance n'est pas neuve, et a toujours été vectrice de tensions. Cependant, la présence de ressources naturelles n'implique pas nécessairement un conflit entre acteurs. Elle peut également être un facteur de paix et de bien-être pour une population. Le conflit s'enracine en revanche plutôt dans les interactions humaines qui se jouent autour de l'exploitation d'une ressource donnée.

Concrètement, un conflit est une situation de tension entre deux ou plusieurs parties prenantes. On parle de **conflit armé** quand le conflit entraîne de la violence physique, ou de **conflit social** quand il provoque des actions de revendication, des manifestations, des pétitions, etc. Un conflit peut faire partie d'un continuum d'actions mises en place par un ou des acteurs pour atteindre un but ou en cas de tension. D'autres stratégies sont la diplomatie, les alliances, l'influence culturelle³, etc.⁴ Comme un conflit est souvent classé en fonction de son statut « armé », et de son degré de violence (le nombre de morts qu'il fait), le lien avec l'exploitation d'une ressource naturelle n'apparaît pas toujours de premier abord. En effet, il existe de très nombreux conflits sociaux autour des ressources naturelles, qui font de nombreuses victimes, mais peu de morts. Par exemple, on peut citer Cerro de Pasco, lieu considéré comme la « capitale minière » du Pérou. Il s'agit d'une des plus importantes mines d'argent au monde. L'exploitation de cette mine entraîne une pollution très importante des eaux locales par des métaux lourds : la pollution de ces eaux entraîne la disparition de la vie aquatique, l'impossibilité de boire et de faire boire son bétail pour les populations locales (ou au risque d'avaler des éléments cancérigènes). La population souffre donc de stress hydrique et alimentaire, et certains se voient dans l'obligation de migrer vers les villes⁵.

1 Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives, *Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles. Introduction et vue d'ensemble*, 2012, p.6.

2 Commission Justice & Paix, *Derrière nos écrans : les enjeux de l'exploitation minière*, outil pédagogique, 2019, p.4.

3 Aussi appelée le *soft power*.

4 Pour plus d'information sur les conflits, cfr. Commission Justice & Paix, *Comprendre les conflits internationaux*, outil pédagogique, 2019.

5 <https://www.justicepaix.be/Cerro-de-Pasco-ou-le-prix-demesure-de-l-exploitation-miniere>

Une autre difficulté pour circonscrire le lien entre un conflit et l'exploitation d'une ressource naturelle est de comprendre **le rôle et l'importance de cette exploitation dans le conflit**. Le Pacific Institute, dont une des missions est de répertorier et de cartographier les conflits liés à l'eau dans le monde entier, propose une classification en fonction du statut de la ressource (eau) lors du conflit : l'eau en tant que facteur déclencheur du conflit, l'eau comme arme utilisée par une ou des partie(s) prenante(s) du conflit, l'eau comme « victime » du conflit (destruction d'un puits)⁶. De son côté, Justice et Paix analyse le lien entre l'exploitation d'une ressource naturelle et un conflit en fonction du rôle que la ressource « joue » dans le conflit : elle favorise le risque d'apparition d'un conflit, elle influence son intensité, elle influence sa durée⁷.

Un conflit, comme expliqué ci-dessus, résulte toujours des interactions humaines avec les ressources naturelles, c'est-à-dire, de leur gestion. Cette gestion peut être séparée en quatre pôles, chacun susceptible d'être à la source d'un conflit : la répartition de la ressource (propriété, distribution, prix, qualité), l'exploitation de la ressource et les bénéfices qui en découlent, la gouvernance

d'une ressource (ressource transfrontalière, corruption, mafia, manque de participation de certaines parties-prenantes dans la prise de décision, pluralisme juridique) et les impacts négatifs sur les communautés locales ou l'environnement⁸.

Trois tendances des conflits contemporains liés aux ressources naturelles peuvent être soulignées. Premièrement, il semble que ces conflits augmentent en nombre et en intensité au cours des dernières décennies⁹. Deuxièmement, ces conflits seraient de plus en plus souvent des conflits régionaux ou intra-étatiques¹⁰. Troisièmement, on constate un impact grandissant des changements climatiques et démographiques mondiaux.

Ces tendances peuvent être mises en lien avec le contexte mondial actuel, et le paradigme dominant dans les pays du Nord global : le néolibéralisme. Cette représentation du monde repose sur la nécessité d'un commerce non-régulé de tout bien ou service et d'une croissance économique constante permise par une consommation toujours plus importante. Nous avons tendance à oublier que le néolibéralisme est une vision du monde, et non pas un ordre naturel de l'univers, car cette vision est privilégiée par les états, les institutions

6 <http://www.worldwater.org/conflict/list/>.

7 À travers quatre mécanismes : les mécanismes de financement, d'avidité, d'appropriation ou de coopération. Pour plus d'informations sur ces mécanismes, cfr. Commission Justice & Paix, *Derrière nos écrans : les enjeux de l'exploitation minière*, outil pédagogique, 2019, p.46-48.

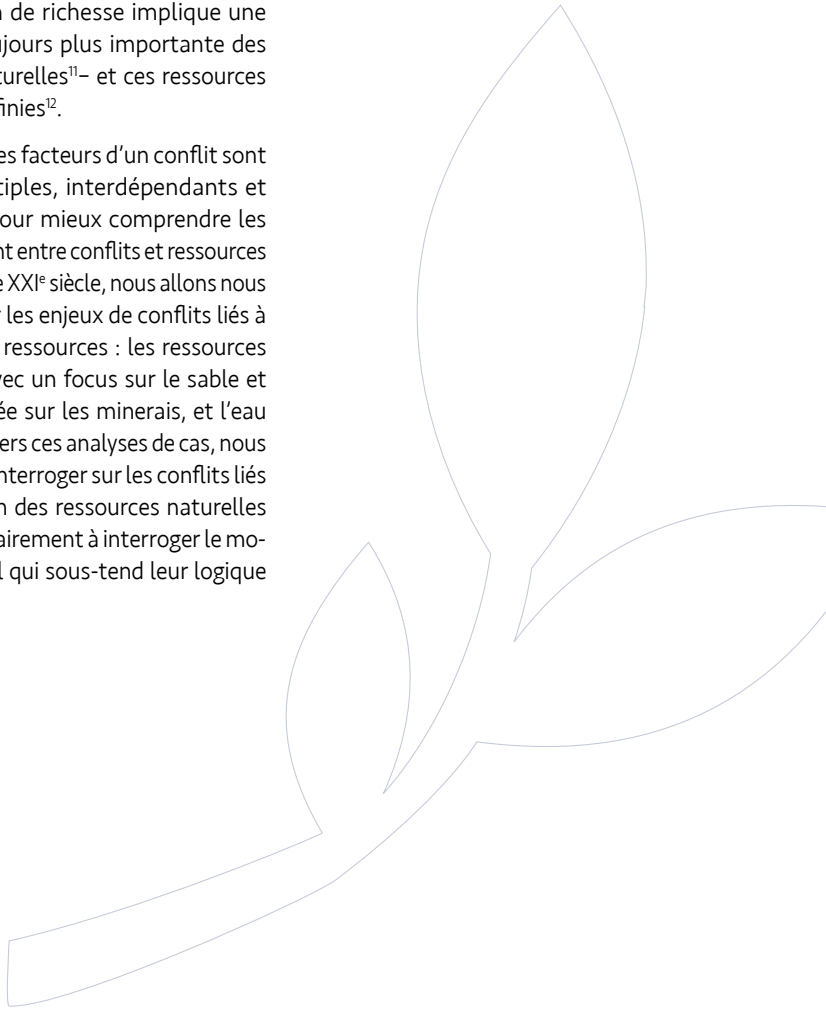
8 Pour une présentation des causes principales des conflits liés à l'exploitation des ressources extractives et aux ressources renouvelables, cfr. Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives, *Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles. Introduction et vue d'ensemble ; Industries extractives et conflits ; Ressources renouvelables et conflits*, 2012.

9 GLEICK Peter H. et HEBERGER Matthew, *Water and conflict. Events, trends and analysis* (2011-2012), *The world's water*, vol.8, 2014.

10 *Ibid.*

internationales et les grandes entreprises. Nous savons pourtant aujourd'hui qu'il s'agit d'un mode de développement des sociétés humaines non-durable, car la recherche permanente de croissance et de production de richesse implique une utilisation toujours plus importante des ressources naturelles¹¹- et ces ressources ne sont pas infinies¹².

Les causes et les facteurs d'un conflit sont toujours multiples, interdépendants et changeants. Pour mieux comprendre les liens qui existent entre conflits et ressources naturelles en ce XXI^e siècle, nous allons nous concentrer sur les enjeux de conflits liés à deux types de ressources : les ressources extractives, avec un focus sur le sable et la nouvelle ruée sur les minerais, et l'eau potable. A travers ces analyses de cas, nous verrons que s'interroger sur les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles revient nécessairement à interroger le modèle néolibéral qui sous-tend leur logique d'exploitation.



11 La dénomination « ressources naturelles » dénote une certaine vision du monde, socio-environnementale, et renvoie à un ancrage territorial. Dans un jargon mercantile et financier, on parle de *commodities*, ou de matières premières brutes dans le champ industriel. Le terme « ressources naturelles » - et sa réappropriation néolibérale - est cependant de plus en plus débattu dans le secteur associatif, où on lui préfère parfois « biens communs », terme qui distinguerait moins l'humain du milieu naturel. L'utilisation du terme « conflit » pourrait également être discutée.

12 Pour une analyse développée sur cette thématique, cfr. Commission Justice & Paix (DUQUENNE Géraldine et WITSEL Valéry), *Une planète à bout de souffle. Réduire, imaginer, agir*, étude, 2017.

CHAPITRE 2

Extraire du sable et des minerais, à quel prix ?



Certaines ressources, comme le sable et les minerais sont indispensables à nos modes de vie actuels. Le sable, par exemple, est très présent dans le secteur de la construction (ciment, béton, verre, etc.) mais aussi dans différentes technologies, allant de la construction des panneaux solaires¹³ à la confection de cosmétiques¹⁴. Les minerais sont également présents dans toutes les technologies que nous utilisons au quotidien : dans l'industrie du numérique, mais

aussi dans des instruments médicaux, dans l'industrie automobile et aéronautique, dans le secteur de la construction, etc.¹⁵ La présence de ces matériaux dans un nombre si élevé de biens de production et de technologies en fait des ressources extrêmement stratégiques. Elles font donc l'objet d'une exploitation de plus en plus importante, en étant extraites et vendues à grande échelle à travers le globe.

13 Le silicium, un des composants du sable, génère un courant électrique quand il est exposé à la lumière. Les cellules des panneaux solaires sont donc créées à partir d'une base de sable.

14 Notamment dans des gommages pour la peau.

15 Pour un panel didactique des minerais dans les objets du quotidien, cfr. Commission Justice & Paix, *Derrière nos écrans : les enjeux de l'exploitation minière*, outil pédagogique, 2019, p.12.

L'**extractivisme** peut être défini comme « un type d'extraction de ressources naturelles, de grands volumes et de haute intensité, dont au moins 50 % sont destinés à l'exportation sous forme brute »¹⁶. Les exemples les plus parlants sont les méga mines et les exploitations de pétrole ou de gaz, mais on considère aussi les exploitations artisanales ou à petite échelle qui, additionnées les unes aux autres, forment un grand volume et entraînent des dommages environnementaux considérables – ceci explique que le sable puisse être considéré comme une ressource extractive, à l'instar des monocultures intensives.

Si l'exploitation du sable et des minerais est importante en volume et en intensité, elle est également géopolitiquement sensible, car les réserves sont souvent concentrées dans un nombre limité de pays, ou leur exploitation est concentrée dans les mains de quelques entreprises. En outre, cette

exploitation d'un volume et d'une rapidité exponentiels connaît des limites. En ce qui concerne les minerais, on parle d'une prochaine situation de « **pénurie** » ; il ne faut pas comprendre par là un épuisement des gisements de minerais existants sur la planète, mais plutôt une difficulté de plus en plus importante, économiquement, géologiquement et techniquement (notamment en termes d'énergie utilisée) à aller miner des minerais¹⁷. Ces raisons poussent les états et les entreprises à chercher de nouveaux espaces riches en minerais à exploiter : les fonds marins, l'espace, les zones polaires. Le sable, que l'on peut imaginer comme une ressource infinie¹⁸, est actuellement consommé de manière extrêmement vorace, et se transforme en une ressource non-renouvelable. Dans les deux cas, ces exploitations entraînent de lourds coûts humains et environnementaux.

16 GUCYNAS Eduardo, *Extractivismos, ecología, economía y política de un modo de entender el desarrollo y la naturaleza*, 2015, cité par Commission Justice & Paix, *Derrière nos écrans : les enjeux de l'exploitation minière, outil pédagogique*, 2019, p.9.

17 Pour cette question, l'ouvrage de référence est celui-ci : BIHOUIX Philippe et DE GUILLEBON Benoît, *Quel futur pour les métaux ?*, EDP Sciences, 2010.

18 Le sable est originellement une ressource dite « renouvelable », c'est-à-dire qui peut se renouveler en une centaine d'années et dont le rythme de destruction n'excède pas son rythme de régénération (comme l'énergie solaire, le vent, les nappes d'eau sous-terraines). Cependant, le rythme d'extraction actuel du sable au niveau mondial excède grandement celui de sa régénération, le transformant en une ressource non-renouvelable.

BIENTÔT LA FIN DU SABLE ?

Votre première pensée, en lisant ce titre, est sûrement que le sable ne manque pas sur la planète : il n'y a qu'à regarder les grands déserts et les plages de la planète... Pourtant, nous consommons aujourd'hui du sable dans des proportions jamais atteintes dans l'histoire de l'humanité.

Le sable de la planète est consommé dans des secteurs diversifiés. Cependant, le secteur qui en consomme le plus est celui de la **construction**, de deux manières. D'abord, la construction de bâtiments (logements, hôpitaux, écoles, commerces), de routes, d'infrastructures diverses (ponts, barrages, etc.) utilise une part importante de sable dans le béton (qui est constitué de ciment, d'eau et de matière agrégée, c'est-à-dire souvent du sable ou des gravillons). D'autre part, les projets de réclamation de sol sont très demandeurs de sable. On peut citer le cas de Singapour, qui doit agrandir son territoire, ou de Dubaï, qui crée des îles à partir de rien¹⁹. La construction de nouvelles infrastructures ou les projets de réclamation du sol sont en lien avec l'augmentation de la population mondiale, la croissance économique et l'**urbanisation grandissante**. Il faut notamment pointer

le rôle de la Chine et de l'Inde qui sont les premiers pays en termes de production de ciment et de construction d'infrastructures, la Chine seule représentant 58,5 % de la production mondiale²⁰. D'ailleurs, comme les données précises sur le volume de sable extrait à un niveau global manquent encore²¹, ce chiffre est déduit à partir de la production de ciment, dont le sable est un indispensable constituant : **plus de 40 milliards de tonnes de sable** seraient extraites mondialement **chaque année** pour le seul secteur de la construction²². Cette extraction est presque deux fois plus rapide que la vitesse de reconstitution du sable dans les rivières, lacs, côtes et environnements marins²³.

Le sable dont nous parlons dans cette étude est effectivement celui qui est prélevé dans des carrières (85 %) et dans des **rivières, lacs, côtes et environnements marins** (15 %). Pour cause, dans la plupart des secteurs où il est utilisé, la propriété principale recherchée dans le sable est son adhérence²⁴. Le sable des plages ou des déserts a été roulé, poli, arrondi par le vent, et a perdu son adhérence : il n'est donc pas utilisable.

19 Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Global Environmental Alert Service, *Sand, rarer than one thinks*, 2014.

20 Programme des Nations Unies pour l'Environnement, *Sand and sustainability : finding new solutions for environmental governance of global sand resources*, 2019, p.3.

21 Car la question de la finitude du sable n'est soulevée que depuis quelques années. Les chiffres de volumes extraits dans chaque pays ne sont pas nécessairement fournis chaque année à un organe international.

22 Pour plus de détails sur la façon dont ce chiffre a été calculé, cfr. Programme des Nations Unies pour l'Environnement, *op.cit.*, p.4.

23 Global Initiative Against Transnational Crime, *Sand mafias in India. Disorganized crime in a growing economy*, 2019, note 29, p.20.

24 C'est-à-dire le fait qu'il se colle à l'eau et devienne du ciment.

C'est l'extraction de sable dans les environnements marins ou lacustres²⁵ qui a de nombreux impacts environnementaux et humains²⁶. Voici quelques impacts répertoriés : **mauvaise qualité d'air** pour les personnes qui vivent près des sites d'extraction ; changements dans les courants lacustres ou marins, avec un impact sur les espèces qui y vivent ; **perte de biodiversité**, avec un impact sur les activités de pêche, commerciale ou d'autosubsistance ; **baisse du volume d'eau** (et de sa qualité)²⁷ et augmentation de la **salinité des eaux**²⁸, qui peuvent rendre difficile l'agriculture ; augmentation de l'**érosion**, qui peut mener à des pertes de terre ou à des écroulements d'infrastructure (et des dommages humains) ; diminution de la protection face à des événements extrêmes (inondation, tempête) ; **disparition d'îles**²⁹. Tous ces impacts sont de plus en plus connus, mais il s'agit de tendances lentes, et non d'impacts soudains. Le monde associatif local alerte pourtant depuis au moins une vingtaine d'années le monde quant à certains de ces impacts³⁰.

Enfin, le sable est largement extrait de **manière informelle et/ou illégale**. Dans le monde entier, sur les 40 milliards de tonnes de sable extraites par an, seulement 15 milliards auraient été commercialisées

de manière légale³¹. Cela tient à sa facilité d'extraction, qui requiert très peu de technique. L'extraction de sable, tout comme l'extraction de minerais, est au cœur d'un imbroglio d'acteurs qui ne sont pas toujours préoccupés par les impacts environnementaux et humains de leurs activités. Ceci explique la formation de tensions locales, régionales et internationales³² au cœur de cette extraction.

Le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (UNEP) souligne la nécessité, pour mieux comprendre, prévenir et résoudre les conflits liés à l'extraction de sable, d'améliorer le recueil de données sur ces conflits ainsi que la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement de sable (des entreprises aux états), et d'inclure toutes les parties-prenantes (y compris les communautés locales) dans l'exploitation du sable. Il pointe aussi l'importance du marché et des grandes compagnies qui achètent et utilisent du sable à travers le monde, y compris des entreprises belges³³. Dans son rapport de 2019, l'UNEP fait le lien du local au global en identifiant 10 multinationales qui pourraient servir d'acteur-clé pour faire évoluer les pratiques, parmi lesquelles trois multinationales belges : Sibelco Group, DEME et Jan de Nul³⁴.

25 Pour plus d'information sur les impacts environnementaux différenciés sur la biodiversité marine, celle des rivières, celle des côtes et les impacts sur le climat, cfr. Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Global Environmental Alert Service, *op.cit.*, p.3-6.

26 Programme des Nations Unies pour l'Environnement, *op.cit.*, p.4.

27 <https://www.theguardian.com/cities/2017/feb/27/sand-mining-global-environmental-crisis-never-heard>

28 <https://www.resilience.org/stories/2017-04-17/sand-mining-part-2-the-story-of-a-conflict-mineral/>

29 <https://earth.org/are-we-running-out-of-sand/>

30 Comme c'est le cas en Inde, cfr. Global Initiative Against Transnational Crime, *op.cit.*, p.13.

31 *Ibid.*, p.7.

32 On parle notamment d'un trafic grandissant de sable au niveau international, mais c'est un cas que nous ne développerons pas dans cette étude, cfr. Programme des Nations Unies pour l'Environnement, *op.cit.*, p.8.

33 *Ibid.*, p.8.

34 *Ibid.*, p.25.

Le cas de l'Inde

L'Inde est sujette à des tendances mondiales, telles que l'augmentation importante de sa population et un exode rural, qui provoquent une urbanisation galopante. L'enjeu de l'urbanisation est également politique : le gouvernement indien a promis de fournir un logement à tous les citoyens et les citoyennes d'ici 2022. L'industrie de la construction est donc une industrie florissante, qui emploierait environ 35 millions de personnes, et qui nécessite énormément de sable ; si le sable est parfois exporté, la demande est donc surtout extrêmement locale.

L'extraction de sable en Inde est majoritairement informelle et/ou illégale. Deux cas typiques existent : l'**extraction artisanale**, et l'extraction plus importante et opérée par des mafias du sable.

Dans le premier cas, l'extraction sera souvent le fait de jeunes hommes issus de régions agricoles (l'agriculture étant un secteur qui se déprécie de plus en plus, socialement et économiquement). Ils creusent le lit d'une rivière et vendent leur sable à des intermédiaires locaux, qui se sont associés pour acheter un camion et aller vendre le sable à la ville la plus proche. Sur la route vers la ville, les transporteurs payent des pots-de-vin aux policiers locaux, car l'exploitation artisanale de sable est illégale. A la ville, le sable est acheté par le secteur de la construction locale.

Un autre cas est l'extraction opérée par des **mafias du sable**. Dans le gigantesque territoire indien, elles sont géographiquement réparties et différentes les unes des autres. Les mafias du sable de l'Uttar Pradesh et du Madhya Pradesh sont moins organisées, plus violentes et largement constituées de « muscles », jeunes sans travail issus de l'essor rural. Les mafias côtières du Karnataka, du Kerala et du Tamil Nadu ont une organisation plus politisée et basée sur des lignées familiales. Les mafias sont (re)connues localement et relativement intouchables. Elles extraient généralement de manière semi-industrielle, avec des pelleteuses, etc. Elles ont toute une main-d'œuvre à disposition (creuseurs, conducteurs, etc.) et creusent en dépit des lois. Pour cause, certaines mafias sont bien intégrées politiquement localement, avec des familles influentes, ce qui leur permet de corrompre largement la police locale, et également l'administration (pour obtenir des permis, ou faire en sorte de ne pas être inspectés). Ces mafias profitent de leur influence et de leur « réserve de muscle » pour menacer et exproprier des habitant·e·s (de plages, par exemple) pour pouvoir exploiter de nouvelles réserves de sable. Elles menacent également, ou tuent, les journalistes ou membres de l'administration qui s'opposent ou enquêtent sur leurs pratiques³⁶. Les grandes industries du sable vendent leur sable à de nombreux pays et entreprises, plus ou moins légalement.

35 Global Initiative Against Transnational Crime, *op.cit.*, p.8.

36 La série de documentaires du collectif Forbidden Stories, « Green Blood », illustre bien, avec le cas du journaliste Jagendra Singh, qui a été assassiné pour avoir répétiement dénoncé les abus des mafias du sable.

Les impacts environnementaux et humains de l'extraction de sable en Inde sont nombreux. L'érosion mène à l'effondrement d'infrastructures³⁷ et à un abaissement des côtes, d'où un risque augmenté d'inondations³⁸, à l'effondrement d'écosystèmes marins et à une perte des réserves de pêche³⁹; ces deux causes combinées mènent à l'abandon de villages côtiers et à des relocalisations forcées. On recense aussi une baisse du niveau des lacs et rivières, ce qui entraîne une diminution du rendement agricole et une mise en péril des populations qui vivent de l'agriculture⁴⁰. Enfin, la transformation des écosystèmes et des habitats peut conduire à des conflits au sein des communautés. Les mafias s'immiscent

également dans les communautés et les divisent parfois intentionnellement, par exemple en jouant sur les castes ou en fournissant du travail (comme creuseurs) à certains habitants et pas à d'autres⁴¹. Elles font aussi régner un climat d'insécurité et d'impunité. Leur résister directement est dangereux, au point d'y laisser parfois sa vie; il existe cependant une certaine résistance, notamment à travers un travail de plaidoyer et un soutien aux communautés locales, de la part de la société civile.

EXTRACTION DU SABLE EN BELGIQUE

Le sable est un matériau précieux, tant en Belgique qu'en Inde. À la mer du Nord comme sur la côte indienne, son extraction a connu une croissance exponentielle depuis les années 1970, essentiellement due au secteur de la construction, mais également à la construction de digues pour contrer la montée des eaux et les catastrophes (inondations, tempêtes) dont l'intensité augmente à cause du changement climatique, et dont les impacts seront décuplés... Par l'extraction de sable dans la mer ! Pour l'instant, le potentiel économique du sable semble l'emporter sur les services écologiques qu'il pourrait rendre en le laissant où il est, ainsi que sur les impacts sur les écosystèmes locaux. L'éparpillement des compétences n'aide pas à la résolution du problème... La Flandre devra-t-elle un jour se résoudre à importer du sable des pays mitoyens pour atténuer les problèmes que son extractivisme a en partie causés ?⁴²

37 <https://www.theguardian.com/cities/2017/feb/27/sand-mining-global-environmental-crisis-never-heard>

38 Global Initiative Against Transnational Crime, *op.cit.*, p.6.

39 *Ibid.*, p.6.

40 *Ibid.*, p.13

41 Pour mieux comprendre les divisions provoquées dans les communautés par l'extraction de sable, cfr. *Ibid.* p.13.

42 <https://www.mo.be/fr/reportage/l-avance-de-l-extraction-de-sable-grignote-la-c-te-flamande>

RUÉE SUR LES MINÉRAIS DES FONDS OCÉANIQUES

Les minerais sont nécessaires dans de nombreux secteurs aujourd'hui : on les utilise bien souvent sans réaliser notre dépendance à ces matières premières. Les nouvelles technologies du **numérique**, en particulier, sont devenues omniprésentes dans notre quotidien⁴³ et se composent de beaucoup de minerais : un smartphone contient par exemple environ 45 minerais différents⁴⁴. Dans le contexte inédit que connaît aujourd'hui la Belgique et le monde – la crise sanitaire due à la covid-19 – notre utilisation des outils numérique s'est intensifiée⁴⁵ : nous en avons été totalement dépendants pour le télétravail, les contacts sociaux et certains de nos loisirs (Netflix). Notre utilisation croissante du numérique implique une consommation croissante de minerais : on s'attend à une consommation exponentielle des ressources minérales dans les décennies à venir⁴⁶.

L'extraction terrestre de minerais est une industrie non durable, qui engendre des conséquences humaines et environnementales négatives importantes. Mais c'est également une industrie économiquement de moins en moins rentable. D'une part, les gisements les plus proches et les plus

facilement exploitables ont déjà atteint leurs limites : il faut donc creuser de plus en plus profondément (et utiliser plus d'énergie) pour obtenir des minerais. D'autre part, le taux de concentration des minerais diminue⁴⁷. Les industries se tournent aujourd'hui vers de nouveaux « horizons » pour extraire, en cherchant l'aval des états et des citoyens. Un conflit idéologique qui mobilise les entreprises, les états et la société civile se joue aujourd'hui autour de l'extraction possible des minerais des fonds marins.

La Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer (1982) fonde les bases du droit qui régit les océans. Différentes zones d'exploitation ont été déterminées, et on y différencie les eaux du sous-sol. La « région » ou la « zone »⁴⁸ représente la portion des fonds marins qui se trouve en-dehors de toute souveraineté ou de tout droit d'exploitation. Sa définition se base actuellement sur « le concept d'« héritage partagé de l'humanité ». Elle est conçue pour garantir que l'environnement est protégé et que les pays en développement puissent également avoir leur part de richesses. »⁴⁹

43 Pour une meilleure compréhension de cette problématique, cfr. Commission Justice & Paix (sous la coord. de WILLOX Anne-Claire), *Les fausses promesses du numérique*, étude, 2019.

44 Commission Justice & Paix, *Derrière nos écrans : les enjeux de l'exploitation minière*, outil pédagogique, 2019.

45 Cette étude a été réalisée entre mars et juillet 2020, alors que la Belgique traversait des périodes de confinement puis de déconfinement progressives, pour répondre à la menace sanitaire de la covid-19.

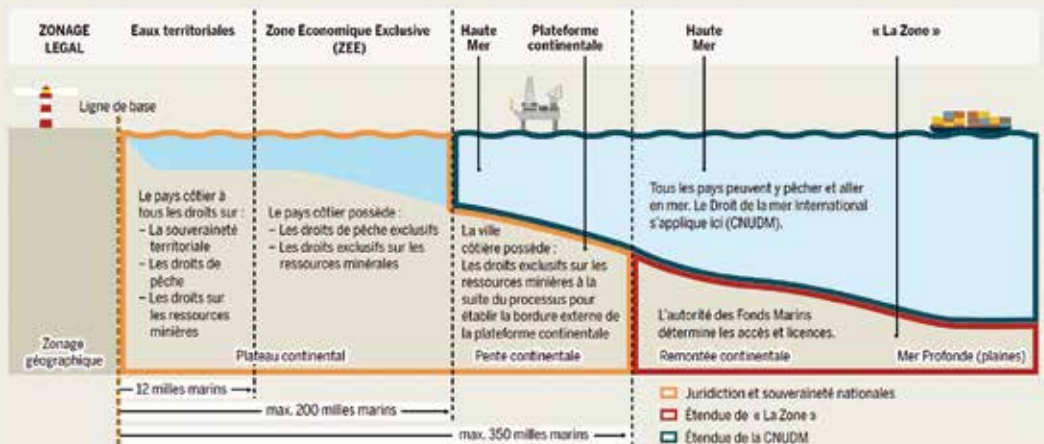
46 <https://www.lesechos.fr/idees-debats/edits-analyses/les-abysses-nouvel-eldorado-minier-133741>

47 BIHOUIX Philippe et DE GUILLEBON Benoît, *op.cit.*

48 Dans les textes internationaux, souvent en anglais, elle est mentionnée comme « the area ».

49 Heinrich-Böll-Stiftung Schleswig-Holstein, Heinrich-Böll-Stiftung, Cluster d'excellence Future Ocean de l'Université de Kiel, *Atlas de l'océan 2018. Faits et chiffres sur les menaces qui pèsent sur nos écosystèmes marins*, 2018.

Comment pensent les juristes – Zones maritimes et droit international de la mer



© Heinrich-Böll-Stiftung Schleswig-Holstein, Heinrich-Böll-Stiftung, Cluster d'excellence Future Ocean de l'Université de Kiel, Atlas de l'océan 2018. Faits et chiffres sur les menaces qui pèsent sur nos écosystèmes marins, 2018.

Ces deux principes, de protection de l'environnement et d'accès équitable pour toutes, sont remis en question depuis plusieurs années par les industries minières⁵⁰ car, dans les fonds marins, différents métaux cruciaux pour les industries sont présents en grande quantité. Ils sont présents – et potentiellement exploitables – sous trois formes : les **nodules polymétalliques**, des espèces de « cailloux » de métaux qu'on trouve posés sur le fond marin, et qui contiennent du cuivre, du cobalt, du manganèse, du nickel, etc. ; les encroûtements cobaltifères, de plus gros dépôts sur le fond des océans ; et les sulfures polymétalliques, des « cheminées » naturelles qui rejettent différents métaux dans l'eau.

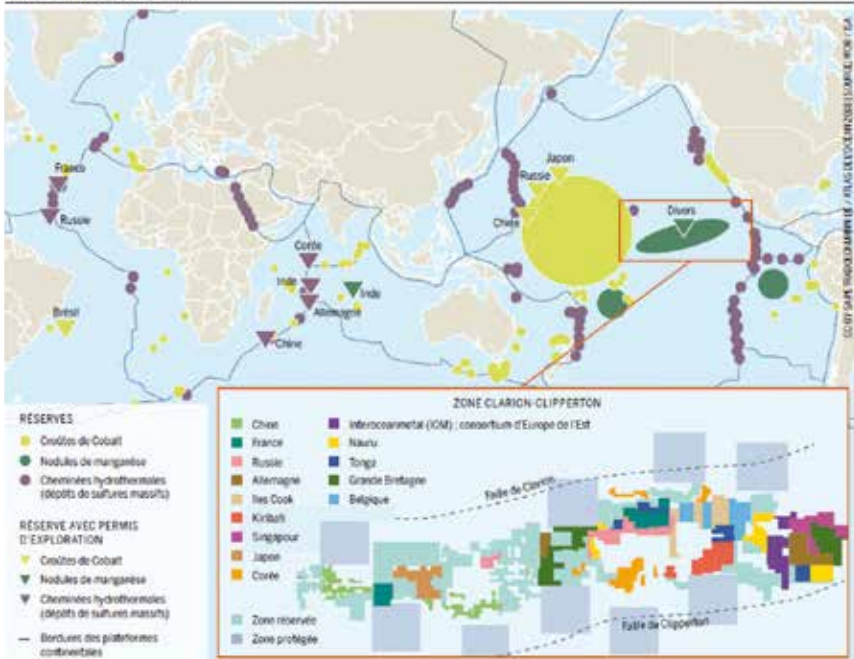
Concrètement, on assiste à une ruée vers certaines zones internationales. La zone dite de **Clarion-Clipperton**, située dans le Pacifique, est riche en nodules polymétalliques et attire la convoitise des états et des entreprises. Il est possible d'acheter une licence d'exploration à l'Autorité Internationale des Fonds Marins (AIFM)⁵¹. En 2019, l'AIFM avait déjà accordé 29 permis d'exploration à des états ou à des compagnies minières⁵².

50 Et par les États. D'une part, la Convention a été modifiée en 1994 en défaveur des pays en développement. D'autre part, la « Zone », non-réclamée par différentes souverainetés, ne constituerait déjà plus de 43% des fonds marins, contre 70% originellement. Pour plus d'information, cfr. *Ibid.*, p.38-39.

50 Plus souvent appelée ISA, acronyme de son nom anglais *International Seabed Authority*. Pour une meilleure compréhension des structures de gouvernance internationales des océans, cfr. *Ibid.*, p.38-39 et 50-51.

52 <https://www.letemps.ch/economie/ruee-vers-grands-fonds-sacclere>

Chasse au trésor sous la mer



© Heinrich-Böll-Stiftung Schleswig-Holstein, Heinrich-Böll-Stiftung, Cluster d'excellence Future Ocean de l'Université de Kiel, Atlas de l'océan 2018. Faits et chiffres sur les menaces qui pèsent sur nos écosystèmes marins, 2018.

Un problème existe cependant : il est pour l'instant difficile de déterminer avec certitude **l'ampleur des impacts** de cette (future) industrie sur les fonds marins et l'environnement en général. Les fonds marins font partie des écosystèmes les moins connus de la planète : on est en effet mieux renseignés sur la surface de la lune que sur les fonds marins⁵³ ! La déstabilisation des écosystèmes et des espèces vivant dans les abysses est encore

mal évaluée⁵⁴, mais aura des conséquences sur le long terme – car la reconstitution des nodules, et des leurs écosystèmes, dépassera la temporalité humaine. On peut prévoir cependant une pollution lumineuse, sonore et potentiellement des déchets de bateaux ; une « vague » de sédiments issus de la fouille des fonds marins⁵⁵ ainsi qu'une modification de la morphologie du sol, tous deux susceptibles d'entraîner des changements dans les courants marins⁵⁶ ;

53 <https://www.lesechos.fr/idees-debats/edits-analyses/les-abysses-nouvel-eldorado-minier-133741>

54 <https://leblob.fr/enquetes/la-chasse-aux-metaux-rares-au-fond-des-occeans>

55 Souvent appelée « plume de sédiments ».

56 <https://www.letemps.ch/economie/ruee-vers-grands-fonds-saccelere>

une potentielle capacité réduite de l'océan à atténuer⁵⁷ le changement climatique⁵⁸. Les impacts sur des secteurs dépendants de la mer, comme la pêche ou le tourisme, sont également difficiles à prévoir.

De très nombreuses interrogations demeurent donc en suspens. Par ailleurs, cette exploitation de minerais est-elle vraiment indispensable à notre société ? Un certain discours, qui soutient l'exploration, le laisse à penser. D'une part, la transition écologique est invoquée pour justifier la recherche et l'exploitation croissante de minerais nécessaires pour créer les batteries électriques des véhicules, les panneaux solaires, les éoliennes... D'autre part, il y a une volonté de dire que cette exploitation s'impose d'elle-même/est inévitable, et que c'est une opportunité à ne pas laisser à d'autres pays ou concurrents. Il y a également une culture du « secret industriel » qui est imposée par les industries aux états et à la société civile. Une partie du monde scientifique et de la société civile affirme en revanche que cette exploitation n'est pas nécessaire, et qu'il faut au contraire réduire notre consommation de minerais et favoriser l'économie circulaire. De plus, si exploitation il y a, elle devrait être régulée par la connaissance scientifique et mise en discussion dans le débat public. En 2018,

le Parlement européen a d'ailleurs appelé à un moratoire sur l'exploitation des minerais des fonds marins jusqu'à que les conséquences environnementales de cette industrie puissent être bien évaluées⁵⁹.

La position de la Belgique quant à l'extraction de minerais dans les fonds marins est en débat. L'entreprise belge GSR⁶⁰, sous le parrainage⁶¹ de la Belgique, possède une licence d'exploration dans la zone de Clarion-Clipperton depuis 2013 et la possibilité d'explorer un territoire grand comme deux fois la Belgique. Elle se concentre actuellement sur la possibilité de « récolter » les nodules de cette zone, entre 3500 et 5500 mètres de profondeur. Bien qu'un appel au moratoire sur l'extraction dans les fonds marins ait été lancé par le Parlement européen en 2018, la Belgique ne l'a pas encore soutenu. Fin 2019, deux membres du PTB/PVDA ont déposé une proposition de résolution visant à instaurer un **moratoire** sur l'exploitation des minerais des fonds marins au niveau belge⁶². Cette proposition de résolution a été suivie d'une audition⁶³ où diverses parties prenantes (universitaires, société civile, AIFM, GSR...) ont été entendues au parlement fédéral.

57 Si les océans absorbent une partie des gaz à effet de serre que nous émettons, contribuant ainsi à limiter le changement climatique, c'est parce que le carbone est « emporté » dans les profondeurs grâce aux courants. Changer l'équilibre des grands fonds marins pourrait donc avoir des conséquences néfastes sur la capacité des océans à réguler le climat.

58 <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/cette-nouvelle-menace-qui-pese-sur-les-océans-1040979>

59 <https://www.newsdeeply.com/oceans/articles/2018/02/01/european-parliament-calls-for-a-moratorium-on-deep-sea-mining>

60 Filiale du groupe DEME.

61 Contrairement au mécénat, le parrainage suppose un retour sur intérêt.

62 <https://www.lachambre.be/doc/flwb/pdf/55/0887/55k0887001.pdf#search=%22fonds%20marins%22>

63 Le 24 juin 2020.

ABANDONNER LES TRAITÉS INTERNATIONAUX : MINER L'ESPACE ET L'ANTARCTIQUE

Durant cette dernière décennie, il n'y a jamais eu autant de tentatives pour repousser les limites que des traités internationaux avaient fixées durant le XX^e siècle pour garantir la préservation des richesses naturelles de certaines zones du monde, à savoir: la haute mer, l'espace et l'Antarctique.

La ruée sur les minerais de l'espace ressemble de moins en moins à de la science-fiction. Utilisant un discours désormais bien connu, le fataliste « *un tel développement va se produire, la seule incertitude est le timing* »⁶⁴, certains gouvernements ou sociétés privées commencent à investir massivement dans l'exploration spatiale et repoussent les limites des traités précédemment signés. En 2015, les Etats-Unis ont rompu unilatéralement le traité de 1967 qui régit la non-propriété des ressources de l'espace en édictant le *Space Act*, qui autorise les citoyen-ne-s américain-e-s à exploiter et s'approprier les ressources en eau ou en minerais de l'espace. En 2017, le Luxembourg a promulgué une loi similaire, qui garantit aux entreprises établies au Luxembourg qui explorent l'espace la propriété de leurs trouvailles. Dans la volonté de se positionner comme un acteur important de cette exploitation, ce pays veut fonder une agence spatiale luxembourgeoise. L'agence spatiale européenne s'est associée au projet, et des accords sont discutés avec différents pays⁶⁵.

Pour l'instant, l'Antarctique détient encore son statut de réserve naturelle et scientifique, et les activités d'extraction de nature économique y sont toujours interdites. En 2011, la Russie a cependant suggéré qu'il faudrait bientôt « se préparer à abandonner le Protocole de Madrid »⁶⁶, le texte de 1991 qui établit la protection environnementale de l'Antarctique.

Ces tentatives de repousser les limites de traités existants, de les rompre unilatéralement ou de créer des lois pour rendre une exploitation possible, posent en filigrane la question de la démocratie. Le gouvernement d'un petit pays comme le Luxembourg peut-il, seul, promulguer une loi sur l'extraction dans l'espace, problématique qui concerne potentiellement toutes les populations de la planète ?

64 Mathias Link, directeur des affaires internationales au sein de la Luxembourg Space Agency, dans <https://www.letemps.ch/minerais-celestes-pourraient-rapporter-gros>

65 https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/07/31/le-luxembourg-promulgue-la-premiere-loi-europeenne-sur-l-exploitation-des-ressources-spatiales_5167065_3234.html

66 https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2011/10/22/l-antarctique-tentante-boite-de-pandore_1592326_3208.html

SOLUTIONNER LES CONFLITS LIES AUX RESSOURCES EXTRACTIVES ?

Les conflits actuels liés aux ressources extractives sont complexes, et génèrent des situations humaines et environnementales préoccupantes. Ces ressources non-renouvelables sont extraites de manière très importante et sont vendues et échangées à travers la planète pour servir la consommation humaine de biens et services, qui augmente. Il est nécessaire de faire le lien entre l'extraction locale de

minerais ou de sable, parfois de l'autre côté du globe, et notre modèle de société, qui implique une surutilisation des ressources en sable et en minerais. Chacun et chacune, à son niveau de pouvoir, a un rôle à jouer pour atténuer ou empêcher l'apparition de conflits liés aux ressources naturelles. Nous proposons ici des pistes d'action pour les gouvernements, les entreprises et les citoyens et citoyennes.

Les états

- ▶ Se positionner comme leader du développement humain et écologique en développant un arsenal juridique qui intègre les dimensions conflictuelles de l'extraction de sable et de minerais, par exemple en légiférant dans le sens d'une diligence responsable⁶⁷ obligatoire des entreprises. Les états peuvent également prendre position en faveur d'un moratoire sur l'extraction des minerais des fonds marins⁶⁸. Il est de plus nécessaire de mettre en œuvre des standards et des bonnes pratiques pour l'extraction de sable ou de minerais, en Belgique ou à l'étranger, de légiférer sur la nécessaire transparence des entreprises, d'investir dans la documentation sur ces industries extractives et ses conséquences humaines et environnementales⁶⁹.
- ▶ S'engager dans une transition écologique véritable pour réduire la dépendance au sable et au minerais dans des secteurs publics comme l'armée, les énergies (renouvelables ou non), la « couverture » numérique du pays...

67 Ou *due diligence*. Il s'agit d'évaluer les risques présents avant qu'une entreprise entreprenne une (trans)action avec une autre partie, et de concevoir les outils pour contrôler ces risques.

68 La Belgique peut le faire grâce à travers son vote à l'ISA, dont la prochaine séance plénière se tiendra en octobre 2020.

69 Programme des Nations Unies pour l'Environnement, *op.cit.*

Les entreprises

- ▶ User d'écoconception dans la création de leurs produits, c'est-à-dire prendre en compte tout le cycle de vie du produit, y compris la fin de vie et le recyclage des composants. Il faut en parallèle investir dans la recherche pour améliorer le taux de recyclabilité des produits⁷⁰.
- ▶ Utiliser des matériaux recyclés et/ou alternatifs au sable dans le secteur de la construction.

Les citoyens et citoyennes et la société civile

- ▶ S'informer sur les thématiques du sable et des minerais présents dans les biens et services que nous utilisons au quotidien, et consommer de manière responsable, par exemple en favorisant les low techs au niveau des terminaux informatiques, des réseaux et de la sobriété personnelle⁷¹, et les matériaux renouvelables dans le secteur de la construction.
- ▶ Participer pleinement à l'économie circulaire en consommant moins et en allongeant la vie des produits par la réparation, la réutilisation (achat en seconde main), et le recyclage en dernier recours. Par ailleurs, faire pression sur les dirigeant-e-s pour faire entrer l'économie circulaire – tout en cherchant à dépasser ses limites⁷² – dans les mœurs, pour tous les biens de consommation qui contiennent des minerais⁷³ ou du sable.
- ▶ Demander et soutenir des moratoires, comme par exemple sur l'exploitation des minerais dans les fonds marins⁷⁴.
- ▶ Faire pression pour obtenir des changements dans certaines institutions qui pourraient se trouver à cheval sur deux positions contradictoires. Par exemple, l'ISA attire de plus en plus l'attention des ONG pour sa position ambivalente : elle a en même temps le rôle de préserver l'intégrité des fonds marins et des hautes mers, et celui de les exploiter⁷⁵.

70 Car, en ce qui concerne les minerais, il n'y a encore qu'une faible partie qui est recyclable.

71 BIHOUIX Philippe et DE GUILLEBON Benoit, *op.cit.*

72 Pour plus d'information sur les limites de l'économie circulaire et sa promotion dans le Green Deal européen (2019), cfr. <https://www.justicepaix.be/Economie-circulaire-la-solution-pour-une-Europe-verte>

73 Pour une liste non-exhaustive, cfr. <https://revue-progressistes.org/2015/01/19/metaux-du-mythe-de-lepuisement-a-la-realite-de-la-penurie-marie-noelle-bertrand/>

74 <https://seas-at-risk.org/1062-european-commission-joins-calls-for-moratorium-on-deep-sea-mining.html>

75 <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/cette-nouvelle-menace-qui-pese-sur-les-oceans-1040979>

CHAPITRE 3

L'or bleu : vers des guerres de l'eau ?



Il est peut-être plus facile pour un être humain d'imaginer le caractère indispensable de l'eau que des minerais ou du sable dans notre vie quotidienne, car nous en consommons directement. L'accès à une eau de qualité est reconnu comme

un droit humain à tous et toutes et est l'objet de l'objectif de développement durable numéro 6⁷⁶. Pourtant, l'accès à l'eau potable est encore loin d'être acquis pour tous et toutes, en Belgique comme dans d'autres pays du monde⁷⁷.

⁷⁶ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

⁷⁷ <https://www.justicepaix.be/L-acces-a-l-eau-comme-droit-humain-la-goutte-de-trop>

Plus encore que d'autres ressources, l'eau est éminemment **culturelle**. Elle peut être vue comme une ressource précieuse, mais également comme une entité vivante ou comme quelque chose de sacré. Ce lien n'est pas seulement issu d'une vision personnelle de l'eau, il peut se retrouver dans des textes légaux⁷⁸. Pourtant, la vision culturelle qui prédomine actuellement est une vision néolibérale, qui privilégie la financiarisation et la privatisation de l'eau en tant que ressource à exploiter. Si les conflits à propos de la privatisation et de la gestion de l'eau ont toujours existé, il semble que

c'était plutôt du fait du contrôle d'un état ou d'un pouvoir régnant⁷⁹. En 1992⁸⁰, la déclaration finale de la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement de Dublin émet quatre principes : le quatrième dit que l'eau a une valeur économique⁸¹, et qu'elle devrait être reconnue comme bien économique. Dans les faits, cela a mené à une financiarisation des services et infrastructures liées à l'eau, ainsi que de l'eau elle-même⁸². Ce phénomène porte le nom d'**accaparement de l'eau** (*water grabbing*) et est une des tendances qui sous-tend les conflits actuels liés à l'eau.

LES TENDANCES DES CONFLITS LIÉS À L'EAU

Quand on parle d'accaparement de l'eau, on parle de confiscation de sa **quantité** pour certain.e.s usager.e.s, mais également de sa **qualité** (pollution). L'eau, de par sa nature, est une ressource difficile à cerner et à gérer. Il faut tout prendre en compte dans sa gestion : le fait que le volume d'eau peut varier selon qu'on est en amont ou en aval d'une nouvelle infrastructure (comme un barrage) ; la période de l'année, s'il y a des épisodes pluvieux ou de sécheresse dans une certaine région ; l'eau du sous-sol, et la façon dont elle va être altérée, et pas seulement l'eau de surface.

Accaparer l'eau n'est pas toujours l'intention première d'un acteur. Parfois, l'accaparement de l'eau est une conséquence d'un **accaparement des terres** (*land grabbing*), phénomène qui a lieu dans différents pays pour la production agricole, la production de biocarburants ou l'extraction de minerais. D'une part, l'eau qui se trouve sur un territoire accaparé peut de facto être également accaparée. D'autre part, l'eau entre en interaction avec d'autres activités humaines comme l'agriculture (il faut de l'eau pour abreuver des bêtes ou faire pousser des cultures) et

78 Comme c'est par exemple le cas pour le Nil en Égypte.

79 MEHTA L., VELDWISCH G.J. et FRANCO J., *Introduction to the Special Issue: Water grabbing? Focus on the (re)appropriation of finite water resources*, *Water Alternatives*, 2012, p.198.

80 Depuis cette décennie, on assiste à un « tournant néolibéral » dans la gestion des ressources naturelles, et pas uniquement de l'eau, *cfr. Ibid.*

81 Suivant en cela une longue tradition de « tragédie des biens communs ». En bref, selon cette théorie d'économie développée en 1968 par Garrett Hardin, une ressource commune (c'est-à-dire, dont il est difficile d'attribuer des droits de propriété à une personne ou collectivité plus qu'à une autre) va être utilisée au maximum, jusqu'à l'épuiser et sans égards pour l'environnement. La solution libérale recommandée pour traiter ce problème est d'attribuer des droits de propriété à la ressource. Ce modèle théorique a été largement critiqué depuis sa théorisation, notamment en raison du fait qu'il ne tient pas compte de différentes règles qui peuvent limiter l'exploitation d'une ressource, par exemple en communauté.

82 MEHTA L., VELDWISCH G.J. et FRANCO J., *op.cit.*, p.198.

l'extraction de minerais ou de sable : l'eau peut être polluée par des métaux toxiques rejetés par la mine⁸³ et l'extraction de sable joue sur la capacité de renouvellement des aquifères souterrains⁸⁴.

La vision néolibérale de l'exploitation des ressources naturelles favorise l'accaparement de l'eau par des **acteurs privés** (propriété, gestion et distribution de l'eau potable). En pratique, il peut s'agir d'achat de terres ou de sources, mais également de la construction de grandes infrastructures qui accordent de facto le droit d'utilisation de l'eau à certains. Ces **grandes infrastructures** (barrages, systèmes de transport d'eau, etc.) sont une source majeure de conflits entre usagers, qu'il s'agisse de communautés ou d'états. Ces infrastructures se multiplient d'ailleurs à grande vitesse.

Différents **mécanismes** permettent aux acteurs privés de s'accaparer l'eau : ils peuvent jouer sur un pluralisme juridique⁸⁵, sur des réformes de droits ou de lois d'un état (comme la séparation de droits sur l'eau et la terre, précédemment indissociables), sur la vulnérabilité des autochtones qui préféreront une compensation financière mineure à des droits sur l'eau, sur des pressions internationales ou sur la corruption.

Pour justifier l'accaparement de l'eau, le discours utilisé met à la fois l'accent sur les aspects humanistes et soucieux du développement des communautés ; mais également sur un aspect pressant et inévitable de l'exploitation de cette ressource. En effet, bien que l'eau potable soit très inégalement répartie sur le globe et consommée, en s'appuyant sur l'**image d'Épinal de la « planète bleue »**, le discours qualifie l'eau dans certains lieux⁸⁶ d'« abondante » ou de « non-utilisée », concepts qui, dans bien des cas, sont partiels et ne tiennent pas compte des populations sur place qui utilisent l'eau au quotidien⁸⁷. Un discours développementaliste est également présent, avec les arguments d'un capital économique⁸⁸ et/ou symbolique à gagner pour une communauté, un pays ou une région tout entière⁸⁹. Enfin, nous retrouvons le même argument que pour l'exploitation des minerais : l'exploitation de l'eau s'impose d'elle-même, il n'y a pas de (meilleure) alternative pour la gestion de l'eau, c'est une opportunité à ne pas laisser à d'autres concurrents (pays ou compagnies).

Comme dit ci-dessus, les impacts sur les usagers et l'environnement peuvent être essentiellement de deux types : sur la quantité d'eau disponible, ainsi que sur la qualité de l'eau. Quand on parle de la

83 Pour un exemple très éclairant, traitant de la mine de nickel à El Estor, au Guatemala, cfr. *Forbidden Stories*, « Green Blood », 2019.

84 Pour un exemple de ce type de lien entre extractivisme et eau potable, cfr. *Global Initiative Against Transnational Crime*, *op.cit.*, p.14.

85 Pluralité de systèmes juridiques qui existent sur un même territoire, par exemple un droit coutumier, un droit régional, un droit fédéral, etc.

86 Plus particulièrement l'Afrique sub-saharienne.

87 MEHTA L., VELDWISCH G.J. et FRANCO J., *op.cit.*, p.200.

88 Notamment dans le cas de la construction d'un barrage, on pense à la possibilité de produire de l'énergie et de la vendre

89 CROW-MILLER B., WEBBER M. et MOLLE F., *The (re)turn to infrastructure for water management ?*, *Water Alternatives*, 2017.

quantité de l'eau disponible, on parle bien sûr de l'eau nécessaire aux besoins humains de base, ainsi qu'à l'irrigation des cultures et à l'élevage. Si l'eau disponible n'est pas suffisante en quantité, les conséquences sont très concrètes : **faible rentabilité et risques de malnutrition**, dans les régions où les populations pratiquent surtout une agriculture d'autosubsistance. La diminution du volume d'eau impacte aussi de facto sa qualité, quand la quantité de polluants présente reste identique. Une certaine quantité d'eau peut être également nécessaire pour produire de l'**énergie** (barrage hydroélectrique) ou pour permettre la **navigation**. L'on peut également se questionner sur le fait de tarifier l'accès à l'eau dans des régions où cet accès était auparavant gratuit. En ce qui concerne la qualité de l'eau, il s'agit d'éviter toute pollution de l'eau nécessaire aux différentes activités humaines et à la bonne santé des écosystèmes.

Le **changement climatique** joue aussi un rôle d'intensificateur des conflits liés à l'eau, car il a des conséquences sur les volumes d'eau disponibles à travers des périodes de sécheresse plus longues ou plus intenses ou, à l'inverse, des épisodes pluvieux plus longs et plus intenses dans différentes parties du globe. Bien qu'il existe des scénarios et des modélisations pour imaginer les impacts du changement climatique sur la vulnérabilité hydrique dans différents endroits, les impacts exacts restent impossible à prévoir avec certitude. Dans certains endroits du monde, le GIEC prévoit une grande vulnérabilité hydrique, notamment en Asie du Sud-Est, Afrique du Nord et Moyen-Orient, mais aussi dans des régions sèches de pays du « Nord », comme la Californie⁹⁰. Une tendance qui est cependant associée aux impacts grandissants du changement climatique est d'utiliser cet argument pour justifier la construction de nouvelles grandes infrastructures.

UN CONFLIT EXEMPLATIF : LE BARRAGE « GRANDE RENAISSANCE »⁹¹

Les conflits autour de la gestion et du partage des grands fleuves – 60 % de l'eau douce du monde se trouve dans 276 fleuves et rivières transfrontalières⁹² – sont légion. Le cas du Nil en est un bon exemple.

Le Nil est un des plus longs fleuves du monde, issu de la confluence du Nil Bleu et du Nil Blanc. Ils prennent leur source en Afrique centrale et en Ethiopie. Le Nil

traverse ou longe 10 pays⁹³ (le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Kenya, l'Ethiopie, le Soudan du Sud, le Soudan et l'Egypte) avant de se jeter dans la Méditerranée. Pourtant, si l'on regarde la carte établie par le World Resource Institute⁹⁴, on remarque immédiatement une disparité entre les pays situés en amont et ceux situés en aval du Nil : la quantité d'eau disponible.

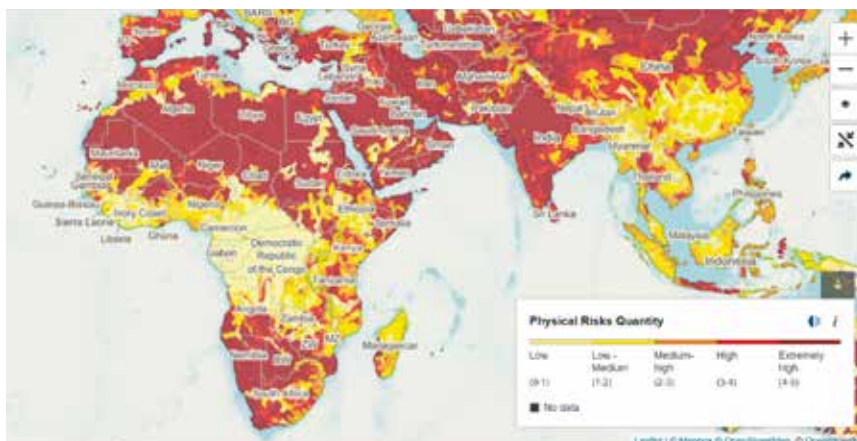
90 GIEC, *Special Report. Global warming of 1.5°C, Chapter 3: Impacts of 1.5°C of Global Warming on Natural and Human Systems*, 2018.

91 Communément désigné par l'acronyme de son nom anglais, GERD, pour *Grand Ethiopian Renaissance Dam*.

92 ZAWAHRI Neda, *The governance of transboundary rivers across the world*, Europe Now Special feature : Water in Europe and the World, 2018.

93 Son bassin concerne aussi l'Erythrée.

94 <https://www.wri.org/aqueduct>, carte générée le 11 juin 2020.



En effet, un des premiers enjeux liés à l'eau dans la région est la gestion des **volumes d'eau du Nil**. Ces besoins sont liés à une demande croissante en eau (elle-même liée à la croissance démographique qui implique plus de demandes pour l'agriculture, les industries et les ménages), ainsi qu'aux effets du changement climatique, qui engendre une diminution des volumes d'eau couplée à une saisonnalité renforcée.

Culturellement et historiquement, le Nil a été vu par les pays en aval, en particulier l'Égypte, comme la source de la vie dans la région, et il a un statut **symbolique** très important. Dans l'Histoire récente, la gestion et l'exploitation des eaux du Nil résulte de différents traités. Celui de 1929, d'abord, qui définissait la répartition entre l'Égypte et le reste du territoire colonial britannique, et donnait à l'Égypte un droit de veto pour tout projet en amont. A la

fin des années 1950, un second accord est signé entre l'Égypte et le Soudan, mais en excluant tous les autres pays amont. Dans les décennies suivantes, les pays en amont ont réclamé de plus en plus d'inclusion, et le Nil est aujourd'hui supposément co-géré à un niveau international, à travers l'Initiative du Bassin du Nil. La gestion du Nil aujourd'hui relève donc tant d'initiatives nationales qu'internationales, où doivent se mêler coopération et diplomatie.

Depuis une dizaine d'années, l'Éthiopie s'est lancée dans une politique de construction de grandes infrastructures, construisant au moins deux très grands barrages⁹⁵ sur son territoire. Ces constructions ont des conséquences directes sur les volumes d'eau disponibles et les peuples qui en dépendent, sur le territoire éthiopien et dans d'autres états. Le pays vise à profiter de ses ressources en eau pour devenir

⁹⁵ Le GERD, dont nous allons parler en détail, et la centrale hydroélectrique Gibe III, construite dans la vallée de l'Omo et critiquée pour ses impacts environnementaux et sur le mode de vie des populations locales. Pour en savoir plus, cfr. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/12/19/l-ethiopie-inaugure-le-barrage-le-plus-haut-d-afrique_5051108_3212.html

un acteur important de la production d'énergie (électrique à travers des centrales hydroélectriques), et fournir de l'électricité tant à sa population qu'à d'autres pays. Un objectif secondaire est de développer l'agriculture irriguée.

En 2010, six pays de l'Initiative du Bassin du Nil ont signé un accord qui octroie le droit de construire des barrages en amont sans se concerter avec le Soudan ou l'Égypte, suite à quoi l'Égypte a suspendu sa participation à cette organisation. Au début des années 2010, le projet du barrage de la Renaissance, sur le Nil, est déjà annoncé, et l'Égypte marque une forte opposition à ce projet, qui entraînerait une réduction du débit du fleuve, dont elle dépend à 90 % pour son approvisionnement en eau⁹⁶. L'Éthiopie commence la construction en 2011, alors que l'Égypte est en pleine révolution. En 2013, durant la construction, il est fait état d'un enregistrement de politiciens égyptiens qui menaçaient le barrage d'actes hostiles⁹⁷. En 2015, l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan s'engagent dans une déclaration de principe à ne pas « causer de dommage important aux pays mitoyens et à s'accorder sur un partage équitable ». Dans les faits, le dialogue sur le partage reste difficile. Comme il semble impossible d'empêcher désormais la construction du barrage, le conflit porte aujourd'hui sur la **rapidité**

avec laquelle le barrage va être rempli : plus lentement il sera rempli, moins il aura d'impact sur le débit du fleuve. L'Éthiopie veut le remplir en 7 années, l'Égypte propose au moins le double⁹⁸, car elle insiste sur le besoin d'un débit stable pour le transport, l'agriculture et la production d'électricité du barrage d'Assouan⁹⁹. Le Soudan est pris entre les deux : il espère profiter de l'électricité produite par le barrage « Grande Renaissance » ainsi que d'un débit plus stable pour favoriser son agriculture ; cependant, les années de remplissage du barrage signifieront aussi des années avec moins d'eau pour l'agriculture au Soudan. Fin 2019, les trois pays se sont retrouvés aux États-Unis pour négocier un accord supervisé par le gouvernement américain et la Banque Mondiale, mais l'Éthiopie s'est retirée unilatéralement des négociations en février 2020. Pendant le premier semestre de 2020, la tension a augmenté, avec des déclarations virulentes de chaque côté, la recherche de soutiens internationaux, l'Égypte qui porte le dossier devant le Conseil de Sécurité des Nations-Unies¹⁰⁰ et des déploiements militaires en Égypte et au Soudan¹⁰¹. Bien que les trois pays aient accepté de reprendre les négociations le 9 juin, la volonté éthiopienne de commencer à remplir le barrage « Grande Renaissance » dès la fin de l'été 2020 demeure présente...

96 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/01/18/l-egypte-et-l-ethiopie-veulent-eviter-un-conflit-autour-du-nil_5243571_3212.html

97 <https://www.bbc.com/afrique/region-51090549>

98 <https://www.independent.co.uk/voices/egypt-nile-war-water-ethiopia-clash-dam-trump-a9390271.html>

99 <https://www.bbc.com/afrique/region-50331931>

100 <https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/ethiopia/nile-dam-talks-short-window-embrace-compromise>

101 <https://atalayar.com/fr/content/l%E9gypte-et-l%E9thiopie-reprennent-le-dialogue-sur-le-grand-barrage-de-la-rennaissance>

Nous comprenons donc bien la **complexité des enjeux** qui forment le nœud de ce conflit pour les trois acteurs principaux. L'Éthiopie veut renforcer son capital économique et sa puissance politique dans la corne de l'Afrique, tout en fournissant de l'électricité à sa population. Elle a aussi fait du barrage un enjeu symbolique puissant : le barrage représenterait le « développement » du pays¹⁰². C'est aussi un enjeu politique tout à fait concret pour le président en place, qui ne compte pas céder de terrain aux autres pays avant les élections d'août 2020¹⁰³ (reportées à cause de la crise du coronavirus). Sur le terrain du discours, l'Éthiopie joue sur le pluralisme juridique, refusant les anciens traités et accusant les nouveaux accords d'être des « accords coloniaux ». Sur la scène internationale, l'Éthiopie se range parfois derrière l'argument de « l'ingérence », ce fut d'ailleurs la raison invoquée pour quitter les négociations à Washington en février 2020.

L'Égypte réclame un débit stable et important du Nil pour ses activités économiques (le transport entre autres), la production d'énergie et la sécurité alimentaire et hydrique de sa population. Ce dernier point est crucial, car le Nil et la sécurité qu'il

apporte est un élément culturel important, et le gouvernement redoute de possibles migrations internes ou des émeutes si le pays vient à manquer d'eau. A un niveau politique, l'Égypte est historiquement un acteur puissant de la région et souhaite le rester. Pour son « droit à l'eau », elle s'appuie sur des « droits historiques » donnés par des traités qui datent du XXe siècle. Elle veut également utiliser les armes de la diplomatie internationale, en incitant tant des pays proches (pays arabes) que des institutions internationales – la Commission européenne ou, récemment, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies – à prendre position sur la question.

Le Soudan, pays plus pauvre, est pris entre les deux autres. Il a connu des conflits avec les deux pays, mais semble se ranger dernièrement derrière l'Égypte en ce qui concerne l'accès à l'eau du Nil.

Précisons finalement que, depuis dix ans, l'impact du changement climatique a été très peu pris en compte dans tout le processus de négociation¹⁰⁴.

102 Et d'autant plus que les citoyens éthiopiens ont « participé » au financement du barrage, à travers des bons de financement.

103 <https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/ethiopia/nile-dam-talks-short-window-embrace-compromise>

104 <https://www.theguardian.com/global-development/2020/apr/23/itll-cause-a-water-war-divisions-run-deep-as-filling-of-nile-dam-nears>

UN CONFLIT DE L'EAU EN BELGIQUE ?

En 2019, le World Resource Institute (WRI) classe la Belgique au 23e rang mondial des pays en proie au stress hydrique, après des pays essentiellement situés au Moyen-Orient ou en Asie centrale. Le stress hydrique est défini comme le ratio de la consommation d'eau (usage domestique, industriel, etc.) sur l'eau disponible en surface et en sous-sol. Pourquoi la Belgique se trouve-t-elle dans une telle situation ?

En termes de quantité d'eau potable, une différence se fait sentir au niveau des régions. La Flandre est une région très densément peuplée et urbanisée – et cette urbanisation a des conséquences sur l'infiltration de l'eau dans les sols. Début 2019, le gouvernement flamand avait adopté un projet visant à empêcher la construction de nouveaux espaces, mais ce plan a finalement été retiré¹⁰⁵. De plus, beaucoup d'eau est utilisée pour l'industrie et l'agriculture. En Wallonie, la situation est meilleure, car le territoire est irrigué par différents cours d'eau¹⁰⁶. Le territoire est également moins urbanisé, et a une densité de population inférieure. On trouve cependant dans les deux régions des centrales nucléaires, qui nécessitent d'importantes quantités d'eau pour leur refroidissement. L'impact du changement climatique se fait aussi sentir, à travers des sécheresses qui touchent notre pays ces dernières années : on en annonce déjà une pour l'été 2020¹⁰⁷.

Alors que des directives européennes (en particulier la Directive Cadre Eau de 2000) ont permis de mettre la question de l'eau à l'agenda et d'améliorer l'accès à un système de traitement des eaux usées et la qualité de l'eau potable, la gestion de l'eau, réservée aux régions en Belgique, pourrait poser question dans le futur.

En pratique, la région de Bruxelles-Capitale importe la quasi-totalité de son eau potable depuis la Wallonie, et la Flandre environ 40 %¹⁰⁸. Alors que les périodes de sécheresse durable¹⁰⁹, les fuites d'eau¹¹⁰ et la salinisation de l'eau souterraine en Flandre¹¹¹ augmentent, la question des conflits liés à l'eau en Belgique peut se poser. Faudrait-il développer une politique fédérale pour la répartition de l'eau sur la totalité du territoire ? Ou acheter de l'eau dans les pays voisins ? La vente ou l'échange de l'eau pourrait également être un argument de poids dans le scénario d'une éventuelle scission de la Belgique...

La qualité de l'eau pose également question en Belgique. Plus d'un tiers des eaux de surface et la moitié des eaux souterraines ont un mauvais statut écologique ou chimique¹¹². La pollution de l'Escaut en avril 2020, qui a détruit 90 % de la faune du bras wallon, rappelle également que nous ne sommes pas à l'abri de catastrophes écologiques¹¹³ ni d'un potentiel conflit international lié à l'eau¹¹⁴.

SOLUTIONNER LES CONFLITS LIÉS À L'EAU ?

Les conflits liés à l'eau sont divers : ce qui est certain, c'est qu'ils incluent toujours des acteurs très variés et qui se trouvent à différents niveaux de pouvoir. Les citoyens et citoyennes et la société civile peuvent néanmoins prendre des mesures et agir pour aller dans le sens d'une atténuation des conflits liés à l'eau.

Les états

- ▶ Faire les bons choix de développement. Les grandes infrastructures bétonnées sont souvent des projets dévastateurs pour les populations et la biodiversité locale, alors que, par exemple, multiplier des petits barrages sur certaines parties de rivière peut produire la même production d'électricité, mais avec un impact écologique et humain bien moindre.
- ▶ Investir dans les infrastructures vertes et les solutions naturelles pour contrer le réchauffement climatique, favoriser la pénétration de l'eau dans les sols, etc. et in fine réduire le stress hydrique : mangroves, zones humides, agroforesterie...
- ▶ Investir dans les technologies existantes qui utilisent peu d'eau, la traitent ou épargnent les sols, par exemple, l'irrigation goutte à goutte ou la culture en jachère pour l'agriculture.
- ▶ Prendre ses responsabilités pour garantir l'accès à l'eau comme un droit inaliénable pour chaque être humain : (re)nationaliser la distribution d'eau potable, veiller à l'application des normes environnementales locales et internationales par les entreprises.
- ▶ Appliquer la gestion commune des cours d'eau entre régions ou états, plus particulièrement par comités de bassin versants ou sous-bassins, en allant du local au global.

105 https://www.rtbf.be/info/societe/detail_la-belgique-est-l-un-des-pays-europeens-les-plus-exposes-aux-risques-de-penurie-d-eau?id=10287665

106 GARCIA QUESADA Monica et AUBIN David, *Water Stress and Pollution in Belgium : The Internationalization and Regionalization of a Policy Problem*, Europe Now, 2018.

107 Cette étude a été rédigée entre mars et juillet 2020, cfr. https://www.greenpeace.org/belgium/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/15492/secheresse-en-flandre-esperer-la-pluie-ne-suffit-plus/?fbclid=IwAR0t1NVZeMKqhdPZ5XrUro4i2uxAGf-TPP2FxluSjF-CniXQi6Da_Zfb2qgU

108 GARCIA QUESADA Monica et AUBIN David, *op.cit.*

109 Les prévisions pour la Belgique sont l'augmentation d'épisodes pluvieux intenses, mais brefs, qui ne permettraient pas de recharger suffisamment les nappes phréatiques.

110 <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/la-wallonie-perd-48-piscines-olympiques-d-eau-potable-chaque-jour/9948339.html>

111 Due à l'augmentation du niveau de la mer.

112 GARCIA QUESADA Monica et AUBIN David, *op.cit.*

113 <https://www.wallonie.be/fr/actualites/pollution-de-lescaut-etat-des-lieux>

114 <https://www.lobserveur.fr/cambresis/2020/04/30/pollution-de-lescaut-une-crise-entre-la-france-et-la-belgique/>

Les institutions internationales

- ▶ Favoriser et arbitrer la gestion commune des cours d'eau, promouvoir des moyens de contrôle et de sanction.

Les entreprises

- ▶ Particulièrement dans l'agriculture, éviter les monocultures et l'agriculture intensive au profit de l'agroécologie ou la permaculture.
- ▶ Economiser et traiter l'eau, créer de nouveaux modèles de production.
- ▶ Respecter les droits humains et les normes environnementales locales et internationales.

Les citoyens et la société civile

- ▶ Consommer de manière responsable, tant pour des produits où la consommation d'eau est bien repérable (la viande) que celle où elle est moins connue (les technologies qui contiennent des minerais).
- ▶ Faire pression sur les dirigeant-e-s pour organiser des campagnes publiques de sensibilisation sur l'eau, semblables par exemple à celles que l'on a connues en Belgique pour les gestes-barrières contre le coronavirus lors des derniers mois.
- ▶ Faire pression sur les dirigeant-e-s pour (re)municipaliser et (re)nationaliser l'eau, s'opposer à la privatisation de l'eau en (re)créant une vision culturelle locale de l'eau et des outils légaux.

CHAPITRE 4

Comment briser le lien entre ressources naturelles et conflits ?



Les conflits liés aux ressources naturelles sont complexes, toujours composés de différents facteurs : vision culturelle de la ressource, enjeux ethniques, enjeux économiques, enjeux politiques locaux ou internationaux, questions de représentation et de démocratie, influence des grandes tendances mondiales comme le changement climatique ou les changements démographiques...

Pourtant, ces conflits ne sont pas une fatalité ! Chaque personne, à son niveau de pouvoir, avec ses moyens et dans ses réseaux, peut se mobiliser pour empêcher l'émergence d'un conflit lié aux ressources naturelles, ou en réduire l'intensité et la durée.

D'importants efforts peuvent venir du **secteur privé**. Il importe de faire le **lien du local au global** : les ressources exploitées localement sont achetées et échangées par de puissantes entreprises à travers le monde. Tous les secteurs de la vente de biens et de services doivent modifier leurs pratiques (l'agriculture, les producteurs d'ordinateurs ou smartphone). L'enjeu est de faire preuve d'éthique et de transparence à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement (achat, vente, traitement) et lors de la vente de produits ou de services à des consommateurs. On parle aujourd'hui de devoir de diligence ou de diligence responsable des entreprises¹¹⁵, concept qui dépasse la RSE (responsabilité sociétale et environnementale des entreprises). Comme ces mesures ne sont pas toujours prises de manière autonome, il est primordial qu'elles s'accompagnent de mesures législatives locales et internationales contraignantes, et d'une demande des consommateur-riche-s pour une éthique et une transparence constante.

Au **niveau politique**, il y a une nécessité de créer des cadres et des outils législatifs contraignants pour encadrer les pratiques des entreprises : obligation d'approvisionnement responsable des entreprises, obligation de traçabilité, nécessité d'une écoconception des produits (on pense ici aux *low tech*) ne sont que quelques exemples. Cet **appareil législatif** peut être assorti d'incitants financiers et d'écotaxes pour les initiatives locales et de plus petite dimension.

Il y a également des **choix de développement** à faire, en favorisant les processus de participation démocratiques pour l'exploitation ou non de certaines ressources, et la forme que doit prendre cette exploitation. Les états doivent s'engager clairement contre la surexploitation des ressources naturelles partout dans le monde, par exemple en ratifiant des moratoires contre l'exploitation des ressources sous-marines ou spatiales, et en faisant appliquer les règlements internationaux de protection de l'environnement.

Il est également important que les états renforcent leur **coopération** et leur interdépendance dans la gestion des ressources naturelles, mode de gestion pour lequel plaident les Nations-Unies. On peut enfin imaginer la création de traités ou de processus internationaux contraignants qui délimiteraient le commerce de certaines ressources.

115 Il s'agit d'évaluer les risques présents avant qu'une entreprise entreprenne une (trans)action avec une autre partie, et de concevoir les outils pour contrôler ces risques.

Au niveau des **citoyen-ne-s et de la société civile**, la première chose à faire est de s'informer et d'informer autour de soi sur la thématique globale des conflits liés aux ressources naturelles. Il est important de faire le lien pour soi-même et pour les autres entre l'extraction ou l'accaparement de ressources, et le mode de vie dont nous jouissons en Belgique. Cette information peut être exigée auprès des entreprises, des acteurs politiques et du monde universitaire. Il est ensuite essentiel de questionner son mode de vie personnel afin de **consommer de manière responsable** sans dépasser les limites de notre planète : cette prise de conscience concerne notre « empreinte » invisible sur les ressources, telles que l'eau (pour l'industrie du textile, de la viande ou du papier) et les minerais (pour nos smartphones et nos trottinettes électriques). Il est important de repenser un mode de vie différent, qui ne soit pas vécu comme un sacrifice, mais comme un refus sensé de la consommation démesurée et à tout prix. On peut faire sien le fameux cercle vertueux des 4 R : « refuser, réparer, réutiliser, recycler », et favoriser des initiatives locales, respectueuses de l'homme et de l'environnement, le commerce *fairtrade*, etc.

Se mobiliser est le dernier socle essentiel de l'action citoyenne pour jouer un rôle contre les conflits liés aux ressources naturelles. Il faut revendiquer son droit de participer activement aux processus démocratiques de décision de sa commune, sa région et son état quant aux choix de développement qui concernent tous les citoyen-ne-s. Il faut exiger des états qu'ils tiennent leur rôle de protecteur des citoyen-ne-s, en appliquant rigoureusement leurs propres lois, en les faisant appliquer par les acteurs privés et en sanctionnant ceux qui s'y soustraient¹¹⁶. Les citoyen-ne-s peuvent également faire pression au niveau de l'état pour exiger la fin de l'impunité dans le commerce international des ressources naturelles, la régulation du commerce et la transparence des entreprises. Le corolaire serait un commerce international équitable, qui profite aux communautés locales en Inde, en Éthiopie ou ailleurs.

116 C'est par exemple une demande qui est faite au Pérou, où l'industrie minière est très puissante, cfr.

<https://www.justicepaix.be/Au-Perou-c-est-l-eau-ou-la-mine>

CONCLUSION

Les ressources naturelles sont les matériaux indispensables au développement de nos sociétés humaines ; nous vivons dans la dépendance de l'accès et de l'exploitation de ces ressources. Ce lien implique une position stratégique de certaines ressources à certaines époques – et des conflits qui en découlent. En ce début de XXI^e siècle, le sable, les minerais et l'eau sont plus stratégiques que jamais, en ce qu'ils répondent à des besoins – de consommation ou vitaux – d'une partie croissante de la population mondiale.

Le néolibéralisme favorise une exploitation non-régulée des ressources – et c'est un système qui est par définition non-durable. Cette exploitation bénéficie à une partie de la population mondiale – les consommateurs des pays du Nord, les entreprises, les puissances des états du Sud – et laisse la partie de l'humanité la moins favorisée vivre avec les conséquences humaines, sociales et environnementales néfastes. Il s'agit souvent de conséquences que nous ignorons ou que nous ne souhaitons pas voir, car elles se produisent loin de chez nous. Pourtant, en Belgique

aussi, les conséquences du manque de sable et d'eau – et, dans un terme qui sera sans doute plus court que beaucoup ne le supposent, de minerais – se font déjà sentir, et pourraient mener à des conflits nationaux ou même internationaux.

Et pourtant, le lien entre conflits et ressources naturelles n'est pas une fatalité ! L'exploitation et la gestion des ressources naturelles peuvent être des facteurs de paix et de bien-être pour les communautés qui les exploitent. Il importe pour nous, citoyens et citoyennes belges, de s'informer et de s'impliquer pour une meilleure gestion des ressources naturelles. Le lien du local au global – car nous vivons désormais dans un monde indubitablement global – doit être fait et il faut se mobiliser, à tous les niveaux, pour prévenir un maximum l'apparition de conflits liés aux ressources naturelles, et solutionner ceux qui existent déjà. Nous pouvons et devons agir, qui que nous soyons : politicien ou politicienne, chef ou cheffe d'entreprise, citoyen ou citoyenne engagé-e !

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ▶ BIHOUIX Philippe et DE GUILLEBON Benoit, *Quel futur pour les métaux ?*, EDP Sciences, 2010.

ARTICLES, ÉTUDES ET RAPPORTS

- ▶ ABOUDOUH Ahmed, *Blood on the Nile is what's coming if Egypt and Ethiopia continue their war of words over water*, [The Independent](#), le 10 mars 2020.
- ▶ BEISER Vince, *Sand mining : the global environmental crisis you've probably never heard of*, [The Guardian](#), le 27 février 2017.
- ▶ BERTRAND Marie-Noëlle, *Métaux : du mythe de l'épuisement à la réalité de la pénurie*, [Progressistes](#), le 19 janvier 2015.
- ▶ BOCQUET Pierre-Yves, *La chasse aux métaux rares au fond des océans*, [Le Blob](#), le 01 février 2018.
- ▶ BROSTRA Rosa, *La ruée vers les grands fonds s'accélère*, [Le Temps](#), le 30 avril 2019.
- ▶ [Commission Justice & Paix](#), *Au Pérou, c'est l'or ou la mine*, reportage, 2016.
- ▶ [Commission Justice & Paix](#) (SMYTH Agathe), *Cerro de Pasco ou le prix démesuré de l'exploitation minière*, analyse, le 20 décembre 2018.
- ▶ Commission Justice & Paix, *Comprendre les conflits internationaux*, outil pédagogique, 2019.
- ▶ Commission Justice & Paix, *Derrière nos écrans : les enjeux de l'exploitation minière*, outil pédagogique, 2019.
- ▶ [Commission Justice & Paix](#) (DUQUENNE Géraldine), *Economie circulaire : la solution pour une Europe verte ?*, analyse, le 30 juin 2020.
- ▶ [Commission Justice et Paix](#) (ULUC Timur), *L'accès à l'eau comme droit humain : la goutte de trop ?*, analyse, le 12 octobre 2018.

- ▶ Commission Justice & Paix (sous la coord. de WILLOCX Anne-Claire), *Les fausses promesses du numérique*, étude, 2019.
- ▶ Commission Justice & Paix (DUQUENNE Géraldine et WITSEL Valéry), *Une planète à bout de souffle. Réduire, imaginer, agir*, étude, 2017.
- ▶ CROW-MILLER B., WEBBER M. et MOLLE F., *The (re)turn to infrastructure for water management ?*, Water Alternatives, 2017.
- ▶ COULEE Philippe, *La Wallonie perd 48 piscines olympiques d'eau potable chaque jour*, [L'Echo](#), le 30 octobre 2017.
- ▶ FICHAUX Antoine, *Pollution de l'Escaut : une crise entre la France et la Belgique*, [L'observateur](#), le 30 avril 2020.
- ▶ GARCIA QUESADA Monica et AUBIN David, *Water Stress and Pollution in Belgium : The Internationalization and Regionalization of a Policy Problem*, Europe Now, 2018.
- ▶ GIEC, *Special Report. Global warming of 1.5°C, Chapter 3 : Impacts of 1.5°C of Global Warming on Natural and Human Systems*, 2018.
- ▶ GLEICK Peter H. et HEBERGER Matthew, *Water and conflict. Events, trends and analysis (2011-2012)*, The world's water, vol.8, 2014.
- ▶ Global Initiative Against Transnational Crime, *Sand mafias in India. Disorganized crime in a growing economy*, 2019.
- ▶ GRADT Jean-Michel, *Cette nouvelle menace qui pèse sur les océans*, [Les Echos](#), le 27 juillet 2019.
- ▶ Groupe interagences des Nations Unies pour les actions préventives, *Guide pratique pour la prévention et la gestion des conflits liés à la terre et aux ressources naturelles. Introduction et vue d'ensemble ; Industries extractives et conflits ; Ressources renouvelables et conflits*, 2012.
- ▶ Heinrich-Böll-Stiftung Schleswig-Holstein, Heinrich-Böll-Stiftung, Cluster d'excellence Future Ocean de l'Université de Kiel, *Atlas de l'océan 2018. Faits et chiffres sur les menaces qui pèsent sur nos écosystèmes marins*, 2018.
- ▶ HERNÁNDEZ Henar, *L'Égypte et l'Éthiopie reprennent le dialogue sur le Grand Barrage de la Renaissance*, [Atalayar](#), le 09 juin 2020.
- ▶ HIAULT Richard, *Les abysses, nouvel eldorado minier*, [Les Echos](#), le 24 juin 2018.
- ▶ [INTERNATIONAL CRISIS GROUP](#), *Nile Dam Talks: A Short Window to Embrace Compromise*, le 17 juin 2020.
- ▶ KA CHING LEUNG, *Are we running out of sand ?*, [Earth](#), le 19 juillet 2019.
- ▶ MEHTA L., VELDWISCH G.J. et FRANCO J., *Introduction to the Special Issue: Water grabbing? Focus on the (re)appropriation of finite water resources*, Water Alternatives, 2012.

- ▶ MEYNEN Nick, *L'avancée de l'extraction de sable grignote la côte flamande*, [MO](#), le 25 avril 2017.
- ▶ MICHAELSON Ruth, *'It'll cause a water war': divisions run deep as filling of Nile dam nears*, [The Guardian](#), le 23 avril 2020.
- ▶ MOENS Anne-Françoise, *Sécheresse en Flandre : espérer la pluie ne suffit plus*, [Greenpeace](#), le 19 mai 2020.
- ▶ MUTAHI Basillioh, *Pourquoi l'Égypte et l'Éthiopie se disputent le Nil ?*, [BBC News](#), le 8 novembre 2019.
- ▶ MUTAHI Basillioh, *Querelle Égypte-Éthiopie autour d'un méga-barrage sur le Nil*, [BBC News](#), le 14 janvier 2020.
- ▶ Programme des Nations Unies pour l'Environnement, *Sand and sustainability : finding new solutions for environmental governance of global sand resources*, 2019.
- ▶ Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Global Environmental Alert Service, *Sand, rarer than one thinks*, 2014.
- ▶ [SEAS AT RISK](#), *European Commission joins calls for moratorium on deep-sea mining*, le 4 juin 2020.
- ▶ STRONBERG Joël, *Sand mining part 2 : the story of a conflict mineral*, [Resilience](#), le 17 avril 2017.
- ▶ TOURIEL Aubry, *La Belgique est l'un des pays européens les plus exposés aux risques de pénurie d'eau*, [RTBF](#), le 07 août 2019.
- ▶ WOODY Todd, *European Parliament Calls for a Moratorium on Deep-Sea Mining*, [NewsDeeply](#), le 01 février 2018.
- ▶ ZAWAHRI Neda, *The governance of transboundary rivers across the world*, Europe Now Special feature : Water in Europe and the World, 2018.
- ▶ *L'Antarctique, tentante boîte de Pandore*, [Le Monde](#), le 22 octobre 2011.
- ▶ *L'Égypte et l'Éthiopie veulent éviter un « conflit » autour du Nil*, [Le Monde](#), le 18 janvier 2018.
- ▶ *L'Éthiopie inaugure le barrage le plus haut d'Afrique*, [Le Monde](#), le 19 décembre 2016.
- ▶ *Le Luxembourg promulgue la première loi européenne sur l'exploitation des ressources spatiales*, [Le Monde](#), le 31 juillet 2017.
- ▶ *Les minerais célestes pourraient rapporter gros*, [Le Temps](#), le 26 décembre 2018.
- ▶ *Pollution de l'Escaut : état des lieux*, [Wallonie.be](#), le 22 avril 2020, mise à jour le 12 mai 2020.

SITES INTERNET ET REPORTAGES

- ▶ Forbidden Stories, Green Blood, 2020.
- ▶ <https://www.lachambre.be/doc/flwb/pdf/55/0887/55k0887001.pdf#-search=%22fonds%20marins%22>
- ▶ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- ▶ <http://www.worldwater.org/conflict/list/>
- ▶ <https://www.wri.org/aqueduct>

Un grand merci à
Agathe Smyth,
Géraldine Duquenne
et Pauline Laigneaux
pour leur précieuse relecture
Merci à Mateo Herinckx,
auteur de l'image de couverture.

ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS :

- **Devenir volontaire**

Afrique Centrale, Low Tech,
rédaction du magazine Pour
Parler de Paix... Devenez
volontaire chez Justice et Paix.

- **Faire un don**

Votre générosité est précieuse, soutenez-nous de
manière régulière ou ponctuelle. Pour tout don
d'au moins 40€, vous bénéficiez d'une réduction
d'impôt s'élevant à 45% du montant versé.

 @justiceetpaix

 facebook.com/justicepaix

 @Justice_et_Paix



Les ressources naturelles constituent la base de nos sociétés. Nous en avons besoin pour nous nourrir, nous vêtir, nous abriter... Elles sont depuis toujours au cœur de tensions ou de conflits entre communautés. Cette étude propose de mieux comprendre le lien qui s'établit entre exploitation des ressources naturelles et conflits aujourd'hui. Quelles sont les ressources stratégiques contemporaines ? Comment des conflits se forment-ils autour de leur exploitation ? À quoi ressemblent ces conflits ? Est-il possible de les éviter, atténuer ou solutionner ? Comment la Belgique se positionne-t-elle face à l'exploitation démesurée de certaines ressources ? Pourquoi les citoyens et citoyennes belges doivent-ils se sentir concernés par ces conflits, et comment peuvent-ils intervenir dans ces dynamiques ?

Cette étude met en lumière notre dépendance à certaines ressources non-suspectées du grand public (minerais, sable) ou vitales (eau) et visible les mécanismes qui sous-tendent leur exploitation. Elle vise à outiller les citoyennes et citoyens (grâce à des pistes d'action concrètes) pour leur permettre d'envisager des modes de vie où la consommation exponentielle des ressources et leur exploitation conflictuelle ne sont pas des fatalités.

Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre 208 - B-1040 Bruxelles - Belgique
N° d'entreprise (BCE) : 0418.399.305

E-mail : info@justicepaix.be

www.justicepaix.be

Editeur responsable : Timur Uluc • Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre, 208 • B-1040 Etterbeek - Belgique - Design : www.ag-bxl.be